

**Séance du 12 juillet 2021**

Le Conseil Municipal de la mairie de Bourgneuf légalement convoqué le 05 juillet 2021, s'est réuni le 12 juillet 2021 à 20h 00 dans la salle de réunions de la mairie. L'ordre du jour a été affiché.

**Présents :** Nicole BOUVIER      Aurélia MILETTO      Anne PEPIN  
Christophe RUSPINI      Thierry LANDAZ      Amandine REVET  
Alain VIOUX      Jean-Louis LORANS

**Absents excusés :** Joël TRUCHET, Dominique BÉCU, Andgel BOISSON, Estelle FERLIN, Natacha HÉRON, Georges PEREIRA et Sylvie PLOTTIER.

**Pouvoirs :** Joël TRUCHET à Christophe RUSPINI et Andgel BOISSON à Aurélia MILETTO.

**Secrétaire de séance :** Amandine REVET

Mme le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le P.V. de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021. Aucune remarque. Ce P.V. est approuvé à l'unanimité.

## **I) POINT SUR LES TRAVAUX**

### **I-1) Eglise**

- ◆ Une rencontre avec l'architecte Maître d'œuvre, Maurice MONTEIL a eu lieu le 8 Juin.
- ◆ La Société EUREKA a réalisé un relevé 3D: plans en coupe permettant un estimatif précis.
- ◆ L'escalier du clocher est maintenant opérationnel.
- ◆ Le dossier de subventions DETR est déposé à la sous-Préfecture de St Jean de Maurienne.
- ◆ L'économiste sera Marie VIALLET.
- ◆ Le bureau d'études Fluides sera SETIC FLUIDES.
- ◆ Le coordonnateur de sécurité SPS (Sécurité et Protection de la Santé) sera NOVICAP.
- ◆ Le planning prévisionnel prévoit la consultation début Septembre 2021 pour le début des travaux en Novembre et une fin au printemps 2022.
- ◆ Une base de vie du chantier sera installée à proximité du chantier.

**Comme prévu ces travaux consistent entre autres en :**

- Assainissement des murs intérieurs avec purge des zones de salpêtre et assèchement
- Reconstitution des surfaces de finition
- Peinture intérieure : murs et voute
- Peinture extérieure jusqu'à la corniche de l'entrée
- Changement du parquet sur lambourdes sur la surface de plancher existant
- Ventilation du parquet contre les murs : pose de dispositifs en laiton
- Reprise du sol avec chauffage intégré au droit des bancs
- Encastrement des installations électriques et de sonorisation
- Réfection partielle de la toiture au droit des zones à infiltration
- Création d'un sas d'entrée avec portes coulissantes

**Par ailleurs d'autres travaux doivent être envisagées obligatoirement :**

- Renfort des cloches : devis signé avec l'entreprise PACCARD : 5 862 € TTC
- Mise aux normes du coffret électrique situé au sommet du clocher : devis signé avec l'entreprise PACCARD : 2 766 € TTC
- Mise aux normes du paratonnerre et parafoudre : devis en cours avec INDELEC
- Reprise du réseau pluvial (effondré et bouché) dans le cimetière et sous la place
- Restauration urgentes de certaines pièces de mobilier : chemin de croix ...

## **I-2) Bâtiment Boulangerie-Cure**

- Réfection du bardage : devis signé avec Les Charpentes du Val-Coisin : 35 520 € TTC
- Pose d'une porte coulissante : devis signé avec COPAS SYSTEM : 6 000 € TTC
- Réparations du toit : devis signé avec Les Charpentes du Val-Coisin : 1 536 € TTC
- Pose d'un bloc WC public à la place des anciens : devis en cours

## **I-3) Place des commerces**

- Transformation de l'ancien local pompiers en local technique : devis en cours
- Toit local technique : devis signé avec Les Charpentes du Val-Coisin : 29 022 € TTC
- Pose de barrières de sécurisation : devis en cours
- Déplacement de la borne flot-bleu

## **I-4) Demandes de subventions**

Madame le Maire fait le point sur le dossier des travaux de rénovation de l'église et de la place des commerces.

A l'église, les travaux concernent l'intérieur et l'extérieur de l'édifice, le clocher, le paratonnerre, le réaménagement du cimetière, le réaménagement de la place, ...

A la place des commerces, les travaux concernent la boulangerie qui est un bâtiment communal, la mise en place de nouvelles toilettes publiques automatisées, l'ancien local pompiers à réaménager en local technique communal, la construction d'une barrière de sécurisation / clôture avec certaines parcelles privatives voisines, ...

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider la commune à les financer : Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture...

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** les travaux de rénovation de l'église et de la place des commerces estimés à 411 000 € H.T ;
- **Sollicite auprès de tous les organismes financeurs** des subventions les plus élevées possible pour aider la commune à financer ces travaux ;
- **Sollicite de tous les organismes financeurs** une dérogation pour commencer les travaux avant la notification leur décision ;
- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre les démarches et signer tous les documents correspondant à ces travaux.

## **II) FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE VIREMENTS DE CREDITS :**

Une erreur d'imputations comptables a été saisie lors du vote budget. Des montants ont été saisis en écritures réelles alors qu'il s'agit d'écritures d'ordres. Avant de passer les écritures comptables correspondantes, la trésorerie demande de prendre une décision modificative de virements de crédits. Celle-ci ne modifie en rien le montant total et l'équilibre du budget. Unanimité.

## **III) QUESTIONS DIVERSES**

### **III -1) Motion contre le contrat Etat-ONF 2021-2025**

Madame le Maire donne lecture d'une motion prise la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) par la laquelle elle s'oppose au contrat Etat-ONF 2021-2025. Afin de soutenir les filières économiques de la forêt et du bois, elle propose au conseil de prendre une délibération dans les mêmes termes.

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Exige** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières ainsi que la révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF ;
- **Demande** une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

### **III -2) Réfection de la route « Aux Teppes » : herbe sur la « route neuve »**

Sur une portion de la route refaite aux Teppes des trous et de l'herbe apparaissent en surface. Le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre a rencontré l'entreprise COLAS pour vérifier que la préparation et l'épaisseur d'enrobé étaient conformes. Suite à cela l'entreprise COLAS a envoyé un devis (2 040 € TTC) à la commune pour qu'elle prenne en charge la remédiation à réaliser. Le maître d'œuvre lui a signifié sans ambiguïté que ce devis de « parfait achèvement des travaux » relevait uniquement de sa responsabilité.

### **III -3) Antenne 5 G**

Nous n'avons pas eu de nouvelle par rapport à cet équipement.

Nous avons appris par ailleurs qu'orange prospecte en vue d'installer une antenne classique 4 G pour conforter le réseau existant dans une zone plus proche de la voie ferrée.

### **III -4) Bourg : réparation des jeux pour enfants**

Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés sur les nouveaux jeux pour enfants (encore sous garantie) au Bourg : trous en périphérie des surfaces amortissantes, manque d'herbe, surfaces non homogènes, montage défectueux des gongs de portail... L'entreprise Gonthier venue constater sur place est intervenue pour remédier à ces problèmes en rechargeant en terre et pelouse aux endroits appropriés, réparant le portail... L'installateur des jeux quant à lui a procédé à des retouches de peinture et changement d'écrous inoxydables.

**Les trous causés par des feux (masques usagés) dans la pelouse synthétique des balançoires ne relèvent pas de la garantie car il s'agit de dégradations intentionnelles.**

### **III -5) Schéma directeur cyclable**

Afin d'encourager l'utilisation de vélos pour effectuer les trajets domicile/travail, la communauté de Communes a mandaté l'agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour effectuer un diagnostic et faire des propositions d'aménagements de voies cyclables.

Notre commune est concernée par 2 axes majeures : la RD 925 traversante en direction de la zone d'activité Alp'Arc et la voie communale entre Bourgneuf et Chamoux.

Une première présentation a eu lieu en mairie mais la réflexion doit se poursuivre au niveau de la sécurisation des voies et des aménagements à prévoir.

### **III -6) Extension du PAE Alp'Arc**

La Communauté de Communes a procédé aux acquisitions foncières. Les premiers travaux d'aménagement débutent sur la tranche prévue au sud et à l'Est du plan d'eau de Barouchat.

### **III -7) Territoire zéro chômeur**

La Communauté de Communes Cœur de Savoie présente sa candidature pour une labellisation « Territoire Zéro Chômeur ». Il s'agit de créer une dynamique et des actions concrètes portées par des professionnels et des bénévoles, afin de proposer des emplois aux Demandeurs d'Emploi de Longue Durée.

Ces emplois peuvent concerner le bassin d'emploi classique, mais aussi des emplois tremplins dans des structures partenaires telles que la recyclerie de Saint Pierre d'Albigny, ou des Entreprises à But d'Emploi (EBE), créées pour l'occasion et offrant des services non concurrentiels au secteur marchand.

### **III -8) Personnel communal**

Pour l'été la commune a embauché le jeune et vaillant Antoine CUENOT venu seconder l'agent technique Damien VEILLET qui sera absent quelque temps et à qui nous souhaitons déjà un prompt rétablissement.

### **III -9) Feu d'artifice**

Le feu d'artifice qui est tiré traditionnellement lors de la vogue de Bourgneuf a été commandé. Le conseil espère que le contexte sanitaire permettra au public d'y participer bien qu'il soit difficile de se prononcer pour l'instant.

La séance est levée à 22h 00.

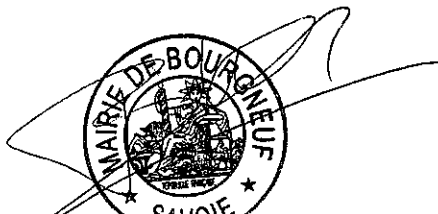
Fait à Bourgneuf, le 09 août 2021

Le secrétaire



Amandine LEVET

Le Maire



Nicole BOUVIER